

1^{er} novembre 2011

11.181

Interpellation du groupe socialiste**Un canton plus de vision ou le RUN, chronique d'une fin annoncée?**

L'on se souvient d'avoir voté le rapport d'information ***Un canton, une vision***. Par ce rapport, le Conseil d'Etat voulait instaurer un partenariat fort entre les communes et les régions d'une part et l'Etat d'autre part. L'Etat voulait à l'époque en faire une plate-forme forte, en imaginant une gouvernance centralisée des projets entre la politique régionale et la politique d'agglomération voulue par le canton.

Ce projet de partenariat a été remarqué loin à la ronde. En effet, l'OCDE, dans son rapport sur le développement territorial, a cité en exemple le RUN. Aujourd'hui, néanmoins, nous sommes très inquiets, car selon certaines rumeurs, ce partenariat pourrait éclater le 23 novembre lors de l'assemblée générale du RUN, faute de combattants, si une majorité des partenaires concernés, tout comme l'Etat, décident de se retirer de cette plate-forme RUN et de la dissoudre au 31 décembre 2011.

Dans les faits, l'Etat peut-il nous dire s'il peut se retirer d'un partenariat, alors que le Grand Conseil avait voté le rapport instituant la création de cette plate-forme partenariale, le RUN?

En décidant de sortir de la plate-forme RUN pour des raisons de bonne gouvernance, le Conseil d'Etat a donné un mauvais signal à tous les partenaires du RUN, et le met dans une situation financière critique. L'Etat veut-il reprendre à son compte, au sein de l'administration cantonale, la gouvernance de la politique régionale et de la politique d'agglomération, sans le concours du BAR?

Le BAR, l'outil de gouvernance des partenariats du RUN, sera-t-il intégré à l'administration cantonale en cas de disparition du RUN?

Il s'agit là d'une rupture de contrat unilatéral et de son financement partenarial. Nous pouvons admettre que quelques projets négociés dans les contrats "région" aient pu être modifiés en réduisant leurs voilures, mais cet exercice n'a pas été réalisé. Comment l'Etat compte-t-il s'y prendre afin que les projets voulus et validés dans les contrats "région" se réalisent tout de même dans l'éventualité de la disparition du RUN et par voie de conséquence du BAR son outil qui assure la coordination de sa dynamique?

Plus particulièrement, dans l'éventualité de la réalisation du RER neuchâtelois, sans le RUN, quelle entité reprendrait la gouvernance des partenariats entre régions et agglomération?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les réponses et peut-être les assurances qu'il pourra nous donner au sujet de la poursuite de la mission du RUN, de la survie du BAR ainsi que des projets négociés dans le contexte des contrats "région".

Signataires: F. Cuche, B. Hurni, T. Huguenin-Elie, S. Vuilleumier, M. Giovannini, C. Fischer, B. Goumaz, L. Perrin, J. Lebel Calame, J.-C. Berger, S. Latrèche, G. Spoletini, A. Blaser, M. Béguelin, L. Zwygart- de Falco, L.-M. Boulianne, M. Maire-Hefti, B. Nussbaumer, S. Locatelli, C. Mermet et A. Houlmann.